

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2022.

Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Henri DORANLO, Franck DELALANDE (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI (pouvoir à Soizic BLOT)

Absent : Pierre-Ellin SILVESTRE

Secrétaire de séance : Sophie BLEJEAN

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

-Devis de 487,94 € HT (Tiers : SARL PICARD Electricité) pour mise en place d'un coffret de prises à l'extérieure de la mairie.

-Devis de 715,62 € HT (Tiers : GRUEL David) pour travaux sanitaire au logement 4, rue Pierre Porcher.

-Devis de 948,28 € HT (Tiers : Ouest Bureau) pour deux bureaux à la mairie.

-Devis de 983,98 € HT (Tiers : RIHARD'ELEC) pour travaux électricité au logement 4, rue Pierre Porcher.

-Devis de 1 100,00 € (Tiers : ARIMA) pour une assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance.

-Devis de 1 840,00 € HT (Tiers : ADEQUAT) pour jardinières.

-Devis de 2 166,67 € HT (Tiers : Vos Nuits Etoilées) pour spectacle pyromusical, fête communale de juillet.

-Arrêté de Monsieur le Maire du 09/05/2022 pour ligne de trésorerie de 100 000,00 €.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 26 avril 2022 : à l'unanimité.

Retrait de l'ordre du jour : Travaux d'assainissement : création d'une antenne, rue Ange Gouin : adopté à l'unanimité.

2022-040 : Demande d'emprunt : travaux d'investissement (réhabilitation de la mairie - extension garderie) : autorisation signature.

Rapporteur : Sophie BLEJEAN

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et quitte la salle.

Arrivée de Monsieur André DEMEESTERE à 20h14.

Une consultation a été effectuée auprès de différents établissements bancaires pour le financement des travaux d'investissement de la commune, notamment pour les travaux de réhabilitation de la mairie et la future extension de la garderie municipale, pour une somme de 250 000,00 €.

Madame Sophie BLEJEAN, adjointe aux finances, présente les différentes propositions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De réaliser le crédit aux conditions suivantes :

-Prêteur : Caisse Crédit Mutuel de Plélan le Grand

50 avenue de la libération 35380 PLELAN LE GRAND

R.C.S. : D777 716 515 RENNES

Montant du crédit : 250 000,00 €

Durée : 168 mois

Objet : travaux divers (réhabilitation mairie + extension de la garderie municipale)

Type de taux : fixe

Taux en % : 1,7300

Montant de la 1^{ère} échéance en € : 5 545,54

Frais de dossier en € : 375,00

Type d'amortissement : linéaire

Périodicité : trimestrielle

- De prendre l'engagement pendant toute la durée du crédit de prévoir les recettes suffisantes pour couvrir le montant des échéances et de tenir à disposition du Prêteur le moment venu, la somme nécessaire pour faire face à chacune des échéances à rembourser.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit sur les bases citées ci-avant et aux conditions générales des contrats du Prêteur.

La présente délibération deviendra effective dès que la délibération de la collectivité garante, au crédit cité ; sera devenue exécutoire.

2022-041 : Mission de maîtrise d'œuvre : extension de la garderie municipale : attribution du marché.

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension de la garderie municipale. La commune souhaite confier **une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments de mission suivants** :

- Esquisse (ESQ)
- Études d'avant-projets (AVP) comprenant l'avant-projet sommaire (APS), l'avant-projet détaillé (APD) et le permis de construire)
- Études du projet (PRO)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) comprenant le dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Visa des études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

Les critères de jugement des offres ont été définis de la manière suivante :

1-Valeur technique de l'offre : 70%

2-Prix des prestations : 30%

Quatre cabinets de maîtrise d'œuvre ont répondu.

Le rapport d'analyse des offres a été établi avec l'aide de l'agent en charge de la commande publique de Brocéliande Communauté. La commission travaux s'est réunie le mercredi 18 mai 2022 pour le choix du maître d'œuvre.

Au vu des critères d'attribution et du classement des offres, la commission travaux propose d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre de l'extension de la garderie municipale au groupement Agence C Architecture (Plélan-le-Grand) - ECO 3 (Guichen)-BET HAY (Cesson-Sévigné)-ABI STRUCTURE (Vannes) pour un montant négocié de 25 000,00 € HT et un taux de 12,50 %.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre de l'extension de la garderie municipale au groupement Agence C Architecture (Plélan-le-Grand) - ECO 3 (Guichen)-BET HAY (Cesson-Sévigné) - ABI STRUCTURE (Vannes) pour un montant négocié de 25 000,00 € HT et un taux de 12,50 %.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces relatives à cette opération.

2022-042 : Travaux de voirie : chemin d'exploitation dit de « l'Hermitage » et voie communale « les Rues Piels » : signature devis.

Rapporteur : André DEMEESTERE

Une consultation a été effectuée auprès de différentes entreprises pour des travaux de voirie concernant le chemin d'exploitation dit de « l'Hermitage » et la voie communale « les Rues Piels ».

SAS PIGEON TP (Argentré du Plessis)

COLAS France (Châteaugiron)

PEROTIN TP (Montfort Sur Meu)

POMPEI (Mauron)

EUROVIA (Bruz)

L'entreprise SAS PIGEON TP n'a pas souhaité répondre. Toutes les autres ont effectué une visite sur site avec Dominique Laperche des services techniques, afin d'établir une proposition technique et financière.

Les différentes offres ont été étudiées lors de la commission voirie du mercredi 18 mai 2022. Elle propose de retenir l'entreprise COLAS de Châteaugiron. Compte-tenu de l'utilisation de ces voies, sa proposition technique pour leurs remises en état est suffisante. Le devis s'élève à 25 860,70 € HT (31 032,84 € TTC).

Les travaux seraient prévus en septembre 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition technique et financière de l'entreprise COLAS de Châteaugiron pour un montant de 25 860,70 € HT (31 032,84 € TTC).

2022-043 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : marché de travaux : autorisation de signature : lot n°7 courants forts-courants faibles : avenant n°2.

Vu la délibération du 01/10/2020 attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et pour le réaménagement de la mairie au Groupement Eon Architecture (35380 PLELAN-LE-GRAND), ICOFLUIDES (35700 THORIGNE-FOUILLARD) pour un montant de 16 702,50 € HT (mission OPC compris),

Vu la délibération du 23/02/2021 validant l'avant-projet définitif (APD) de l'opération pour un montant estimé de travaux de 175 482,03 € HT,

Vu la délibération du 18/05/2021 validant l'étude de projet (PRO) de l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,

Vu la délibération du 22/06/2021 validant l'avenant du marché de mission de maîtrise d'œuvre soit un montant total de 19 539,92 € HT,

Vu la délibération du 12/08/2021 autorisant la signature du marché de travaux hors lots infructueux pour un montant de 197 959,92 € HT.

Vu la délibération du 26/10/2021 autorisant la signature du marché de travaux pour le lot n°2 charpente et pour le lot n°3 traitement de bois, soit un montant total du marché de travaux de 211 556,92 € HT.

Vu la délibération du 14/12/2021 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour le lot n°1 démolition – gros œuvre pour un montant de 3 503,75 € HT.

Vu la délibération du 25/01/2022 autorisant la signature de l'avenant n°2 pour le lot n°1 démolition-gros œuvre pour un montant de 3 000,00 € HT, de l'avenant n°1 pour le lot n°6 isolation cloisonnement faux plafonds pour un montant de 2 656,50 € HT, de l'avenant n°1 pour le lot n°7 courants forts courants faibles pour un montant de 1 451,90 € HT.

Vu la délibération du 01/03/2022 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour le lot n°5 menuiseries intérieures et extérieures détenu par l'entreprise SARL Menuiserie JAMIN pour un montant de 2 929,85 € HT et de l'avenant n°1 pour le lot n°8 plomberie chauffage détenu par l'entreprise AIR V pour un montant de 2 052,50 € HT.

Un avenant n°2 a été présenté à Monsieur le Maire pour le lot n°7 courants forts-courants faibles détenu par l'entreprise SARL PICARD Electricité pour un montant de 429,52 € HT (montant total du lot : 21 279,51 € HT). Il était prévu une vidéoprojection au plafond de la salle du conseil municipal sur le marché de base. Finalement, il sera installé une vidéoprojection murale.

Le montant total du marché de travaux s'élève donc à ce jour à 227 580,94 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 pour le lot n°7 courants forts-courants faibles détenu par l'entreprise SARL PICARD Electricité pour un montant de 429,52 € HT (montant total du lot : 21 279,51 € HT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot n°7 courants forts-courants faibles détenu par l'entreprise SARL PICARD Electricité pour un montant de 429,52 € HT (montant total du lot : 21 279,51 € HT).

2022-044 : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : participation financière 2022.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand demande un soutien financier à la commune sur la base du nombre d'habitants, à savoir 1,50€ par habitant, soit pour Maxent 2 230,50 € (1,50 € x 1487 habitants).

A cette demande de soutien, une participation au fonctionnement au titre de la solidarité du service aux habitants de 150,00 € est également sollicitée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une participation de 2 380,50 € à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une participation de 2 380,50 € à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2022.

2022-045 : Indemnité pour le gardiennage de l'église : année 2022.

Chaque année une indemnité est allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Cette indemnité est annuelle. Elle fait l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Pour 2022, Monsieur le Maire propose de voter l'indemnité à 212,52 € (à l'identique de celle de 2021). Elle est versée à la paroisse Saint Judaël en Brocéliande.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter l'indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2022 à 212,52 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter l'indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2022 à 212,52 €.

Informations :

Monsieur le Maire informe :

- Travaux de l'église : l'architecte conseil départemental a effectué une visite afin de définir les travaux à prévoir.
Monsieur Thierry ROBIN, chargé de mission développement local du Département, va établir le cahier des charges des travaux. Il lui a été également évoqué le dossier de sécurité du bourg et d'extension de la garderie municipale.
- Projet Eolien : TotalEnergie : réunion publique le 29 juin 2022 à 20h00. La commune se charge de la diffusion sur Panneau Pocket et sur le site Internet. Les autres moyens de diffusion sont à la charge de TotalEnergie.
- « Une naissance Un arbre » : manifestation prévue le samedi 18 juin 2022 à 11 heures à la garderie.
- Elections législatives du 12 et 19 juin 2022 : bureaux de vote ouverts de 08h00 à 18h00.

Madame Françoise FOUCAUD informe :

- Solidarité Ukraine : la Protection Civile d'Ille et Vilaine a organisé des collectes de dons en mars dernier. A Maxent, elle avait été organisée le 12 mars. Une base logistique a été ouverte à Betton afin de collecter, trier et préparer les dons. Cet entrepôt a fermé début mai après 56 jours de mission permettant l'envoi de 1000 palettes équivalant à 35 camions semi-remorques. Cette action a mobilisé 3 700 heures de

bénévolat (400 personnes) et une centaine de communes ont organisé des points de collecte.

Madame Anne-Sophie BOHUON informe :

- Bilan de la collecte des déchets organisée par le Conseil Municipal des Jeunes du 30 avril dernier : 50 participants (adultes et enfants), collecte dans le bourg organisée en 3 groupes, 49 kg de déchets ramassés. Pour la prochaine collecte de déchets, il serait envisagé de l'organiser dans les villages.

Monsieur André DEMEESTERE informe :

- Brocéliande Communauté : soirée participative du jeudi 19 mai dernier : Agir pour la biodiversité en Brocéliande 2 (ABB2) :
5 axes de déterminer :
 1. Réaménager des espaces de nature.
 2. Gérer les espaces verts publics, bords de routes, fossés, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.
 3. Rassembler chaque année les partenaires et citoyens autour d'une thématique à mettre en valeur par des temps forts : animations, sorties, événementiel.
 4. Limiter notre impact sur le cycle naturel des espèces : risques de collision, pollution lumineuse, tourisme, urbanisation.
 5. Soutenir les initiatives locales qui contribuent à agir pour la biodiversité en Brocéliande.Objectifs : identifier, agir, évaluer les résultats de l'action pour préserver les trames écologiques.
Budget de 140 000,00 € HT sur 4 ans.

Madame Sophie BLEJEAN informe :

- Projet lotissement : une rencontre a eu lieu avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de poursuivre les négociations sur l'acquisition de parcelles nécessaires au projet de lotissement en zone à urbaniser de la commune. Les négociations avec le propriétaire se poursuivent.
Un point a été fait avec Mme BABLÉE, la prestataire chargée de l'élaboration du projet urbain partenarial. Le travail d'évaluation des coûts se poursuit également.
- Une commission d'urbanisme intercommunale a eu lieu le 17 mai dernier afin de présenter la révision simplifiée n°1 du PLUi. Seules les erreurs littérales, graphiques et la mise en page seront corrigées. La procédure ne comporte pas d'enquête publique. L'approbation de cette modification simplifiée est prévue pour novembre prochain.
La commission a également abordé la création de la commission bocage. Elle a essentiellement pour rôle de rendre un avis sur les déclarations préalables de travaux visant à supprimer tout ou partie d'une haie bocagère identifiée au PLUi. Deux élus ont été désignés pour cette commission : Pascal COSTARD et André DEMEESTERE .
- La commission transition écologique, mobilité et grand cycle de l'eau s'est réunie le 10 mai.
 - 1-Robin CLAVARD, nouveau chargé de mission mobilité à Brocéliande Communauté a présenté ses missions et notamment l'élaboration et le déploiement du plan de mobilité simplifiée (PDMS). Une ligne budgétaire est dédiée à la desserte des communes de Maxent et de Saint- Péran. Un prestataire sera recruté afin de travailler sur l'angle de la concertation. L'approbation du PDMS est prévue pour mars 2023.
 - 2-Le travail initié sur les liaisons cyclables inter bourg se poursuit. La consultation pour les voiries et réseaux divers ainsi que pour la signalétique de la phase 1 a été lancée. Pour mémoire, la phase 1 concerne deux lignes : Plélan-le-Grand/Treffendel/Saint-Péran et Saint-Thurial/Bréal-sous-Montfort.
 - 3-Un bilan a été fait sur le dispositif d'aide à l'achat des vélos à assistance électrique. 60 dossiers traités en 2021 dont 5 pour Maxent. Il est proposé de renouveler la délibération en 2022 et de travailler sur l'évolution du dispositif pour 2023.
 - 4-Une expérimentation va être mise en place afin de créer une ligne Redon Plélan-le-Grand via Beignon, Guer et la Gacilly. La Région pilote le déploiement de la ligne.

Monsieur Sébastien RAOULT informe :

- Feux d'artifice du 02 juillet 2022 : recherche de bénévoles pour distribuer les lampions et des chauffeurs pour ouvrir et pour fermer le défilé.

Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :

- Brocéliande Communauté : Projet de Territoire : partie financière en cours, les fiches actions établies par les différentes commissions seront remises fin juin.
- Vie associative, culture, sports : projet base VTT sur Saint-Thurial mutualisé avec les différentes VTT du territoire. Le coût de l'opération est estimé à 230 000,00 € HT. Par rapport au projet initial, le local prévu est plus grand.
- Pour information : le Maire de Saint-Thurial, David MOIZAN, démissionne de sa fonction de Vice-Président. Certaines missions vont être redistribuées entre les élus.
- Exposition « œil vert / forêts du monde » : mise en place en cours. Questionnement sur une reconduction tous les deux ans.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21H29.

Maxent, le 30/05/2022
Le Maire, Ange PRIOUL

